

Justice

Détournement de fonds**Deux responsables de la CGT du port du Havre sont renvoyés devant le tribunal correctionnel**

Le secrétaire général du syndicat CGT du Grand Port Maritime du Havre Patrick Deshayes, 53 ans, et le secrétaire général adjoint et trésorier Brice Friboulet, 49 ans, comparaitront le 30 septembre devant le tribunal correctionnel du Havre pour détournement de fonds au préjudice du syndicat CGT du personnel et pour manœuvres frauduleuses à l'encontre du port. Ils encourent de trois à cinq ans de prison et des amendes pouvant aller jusqu'à 375.000 €.

Le 11 février 2006, le Parquet du Havre avait saisi la Police judiciaire en enquête préliminaire à la suite d'un rapport de police du 31 octobre 2005 qui faisait état de renseignements anonymes incriminant la gestion du syndicat. Par ailleurs, des membres du syndicat CGT du port autonome du Havre s'étaient constitués en collectif pour réclamer davantage de transparence sur les comptes du syndicat. L'enquête, confiée au SRPJ de Rouen, avait donné lieu fin 2006 à une perquisition des locaux du syndicat puis à la mise en examen pour abus de confiance et escroquerie de Patrick Deshayes, Brice Friboulet et du chauffeur de la délégation syndicale. L'ouverture en 2007 d'une information judiciaire pour « faux et usage de faux, escroquerie et détournements de fonds » avait été suivie de la mise en examen des deux responsables de la CGT du Port qui dénonçaient alors une tentative de déstabilisation politique, en toile de fond des négociations portant sur le transfert dans le privé des personnels du port.

Quand ils se rendaient à Paris dans le cadre de leur mandat syndical, Patrick Deshayes, secrétaire général du syndicat depuis 1997 et Brice Friboulet, qui avait ajouté à sa casquette de secrétaire adjoint depuis 2001 celle de trésorier depuis 2003, utilisaient la carte bancaire du syndicat et les sommes d'argent liquide remises comme « avances de frais » pour ces déplacements : 350 € en espèces par déplacement extérieur et 150 € de compensation mensuelle. Ils recevaient ensuite, directement virés sur leur compte personnel par le port autonome qui fournissait aussi voiture et chauffeur, les remboursements forfaitaires des frais de mission engagés « personnellement » : réel plafonné limité à 25,32 € par repas et 100 € par nuit. Mais voilà : les deux responsables syndicaux ne restituaient rien au syndicat.

Près de 73.000 € de préjudice entre 2002 et 2006

Faux pourboires, fausses fiches de restaurant, séjours privés en relais-château, frais divers non justifiés... L'absence de « comptabilité précise et sincère » a rendu difficile l'évaluation du montant total des détournements (des avances en espèces remises par le syndicat, et par défaut de rétrocession des remboursements du port autonome du Havre) mais le préjudice du syndicat a été estimé à près de 73.000 €, entre 2002 et 2006. Le chauffeur n'exerçant pas de mandat syndical, le juge d'instruction a estimé que la non restitution des remboursements de ses frais de mission (10.000 €) était un « enrichissement sans cause, non répréhensible pénalement ».

L'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel a été signée le 17 avril par le juge d'instruction et aucun avocat n'a fait appel. Le Grand port maritime du Havre (ex-port autonome) qui s'était constitué partie civile en 2007 n'a finalement pas été retenu comme victime dans l'ordonnance de renvoi.

N.C.

**Avant de lire fil-fax, assurez-vous
que vous êtes abonnés**

Universités

Reprise à Rouen**Le Havre lève les blocages mais maintient la grève**

Après trois mois de conflit opposant étudiants, enseignants-chercheurs et ministère de l'Enseignement supérieur autour de la mise en œuvre de la loi LRU, les cours ont repris lundi dans tous les départements de l'université de Rouen. Des difficultés rapportées par des étudiants, subsistent néanmoins dans les départements d'histoire et d'informatique. Les examens validant l'année devraient pouvoir s'y tenir moyennant un aménagement du calendrier des épreuves. Cependant, le comité de mobilisation des personnels de l'université réuni lundi en AG a décidé « avec détermination » de reconduire la grève « jusqu'au retrait des réformes » indiquant pour le comité Jean-Marie Canu. Interrogé sur la tenue des examens il a précisé que « ce n'est pas aux étudiants de payer le prix de l'irresponsabilité du gouvernement qui, par ses choix désastreux, retarde la sortie de crise que toute la communauté universitaire appelle de ses vœux ».

Au Havre, réunis en AG en fin de journée, 334 étudiants ont voté lundi contre le blocage des UFR pour 120 pour le maintien. L'accès aux amphis devrait être libre à partir de mardi malgré le vote à la majorité de la poursuite de la grève (251 pour, 125 contre) jusqu'à lundi prochain. Le président de l'université Camille Gallap avait appelé en fin de semaine dernière et « sans aucune contestation possible » à une levée des blocages et à une reprise des cours immédiate sous peine de ne pouvoir valider l'année universitaire pour l'ensemble des étudiants et plus particulièrement pour les plus démunis d'entre eux boursiers ou étrangers. « L'année universitaire doit être validée avec les contenus prévus. Elle doit pouvoir se terminer avant le 30 juin », avait prévenu Camille Gallap. Le président s'était par ailleurs inquiété d'un mouvement de protestation qui, s'il devait durer, finirait par nuire à l'image et à l'attractivité du campus.